

#apprentissage #formation #mobilité #europe

Mondial de l'Auto 2018

Mobilité européenne des jeunes en alternance : l'ANFA partenaire d'une initiative franco-allemande pour des parcours européens de certification

Le 4 octobre à 17h, l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA) accueille sur son stand au Mondial de l'Auto 2018, la signature d'un accord de coopération franco-allemand favorisant la mobilité des alternants carrossiers-peintres automobile. Cet accord, novateur, permettra aux jeunes formés au CQP d'obtenir des blocs entiers de certification, à l'occasion de leur projet de mobilité européenne. La signature se tiendra en présence de Jean Arthuis, député européen.

L'accord de coopération, signé entre l'ANFA, le Centre de formation d'apprentis des Métiers Dordogne et la Chambre des Métiers du Palatinat (Allemagne), vise l'acquisition et la reconnaissance de compétences professionnelles acquises au cours d'une période de formation suivie dans le pays partenaire, en vue de l'obtention d'une certification dans le pays d'origine. Concrètement, il permettra aux jeunes alternants français préparant le CQP Carrossier-peintre de partir en Allemagne, du 14 au 26 octobre prochains, au CFA de Kaiserslautern et de valider, le cas échéant, le bloc de compétences « préparation surfaces acier et aluminium ». Ce projet s'inspire des préconisations de Jean Arthuis, missionné sur le sujet par la Ministre du travail Muriel Pénicaud. Dans le cadre d'un rapport remis au ministère en janvier 2018, il propose différentes pistes pour mieux articuler formations en alternance et projet de mobilité européenne.

La nouvelle loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 ouvre également de nombreuses possibilités en la matière, et donne plus de souplesse aux dispositifs de mobilité. **L'accord signé le 4 octobre par l'ANFA est la parfaite illustration des innovations qu'il est possible de faire désormais.**

L'ANFA s'engage depuis plus de vingt ans en faveur de la mobilité européenne des alternants. Cette convention illustre une nouvelle fois son engagement en faveur de la mobilité européenne des alternants mis en œuvre depuis plus de vingt ans. En la matière, l'ANFA conseille et accompagne des centres de formation dans leurs projets européens, notamment dans leurs actions de mobilité visant la reconnaissance d'acquis d'apprentissage dans le cadre de la préparation d'un certificat de qualification professionnelle (CQP), certification que l'organisme conçoit et délivre.

À PROPOS DE L'ANFA WWW.ANFA-AUTO.FR

L'ANFA est l'organisme mandaté par les partenaires sociaux pour mettre en œuvre la politique nationale de formation de la Branche des Services de l'Automobile, par le développement et l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional. L'ANFA compte 10 délégations régionales offrant un service de proximité.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANFA :

58000 jeunes en formation • 35000 apprentis • 815 tuteurs et maîtres d'apprentissage accompagnés • 1570 CQP délivrés par 370 jurys • financement de 126000 actions de formation continue des salariés • 500 entreprises inscrites en GPEC